CONVENTION DE REPRODUCTION DE L’EXPOSITION

**« Patrimoine naturel ligérien »**

Entre

**La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels**

N° SIRET : 38532027000080

domiciliée 199 rue de la Juine - 45160 OLIVET

représentée par Christophe Lépine, Président

ci-après dénommée **le producteur**

d’une part,

et

**Nom structure**

Adresse postale  
représentée par son Président, Prénom Nom

ci-après dénommée **l’organisateur**,

d’autre part,

Il a été exposé et arrêté ce qui suit :

**Article 1 : Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de reproduction de l'exposition itinérante « Patrimoine naturel ligérien » par l’organisateur.

**Article 2 : Obligations du producteur**

Il s’engage à mettre à la disposition de l’organisateur les éléments de l’exposition « Patrimoine naturel ligérien » dont le contenu est détaillé en annexe 1 sous format informatique .pdf en haute définition, compatible avec leur reproduction aux mêmes dimensions que l’exposition originale (2015 x 850 mm).

**Article 3 : Obligations de l’organisateur**

L’organisateur s’engage à :

* Reproduire à l’identique les panneaux de l’exposition « Patrimoine naturel ligérien » listés en annexe 1 sans y ajouter d’élément visuel supplémentaire, en 1 exemplaire chacun.
* Ne pas transmettre ces fichiers à un tiers pour quelque utilisation ou reproduction supplémentaire que ce soit, sans accord préalable avec le producteur ;
* Prendre à sa charge le coût d’impression, de transports d’exposition et de stockage des panneaux produits ;
* Conserver les 15 panneaux de l’exposition « Patrimoine naturel ligérien » et soumettre à accord préalable avec le producteur toute mise à disposition desdits panneaux.

**Article 4 : Communication**

Sur les documents de communication concernant l’annonce de l’exposition seront précisés la présence des panneaux et leur producteur « Conservatoires d’espaces naturels » notamment par le logo.

Le producteur mettra à la disposition de l’organisateur des visuels dont l’usage sera exclusivement réservé à l’illustration des documents d’information ou de promotion de l’exposition « Patrimoine naturel ligérien » ou d’utilisation par la presse. La mention du copyright « © FCEN » demeure obligatoire pour toute reproduction de ces visuels sur tout support de communication.

L’organisateur s’engage à transmettre au producteur, pour bon pour accord, tout projet de document d’information ou de promotion relatif à l’exposition principale (invitation, affiche, tracts, etc.).

**Article 5 : Compétence juridique**

En cas de litige dans l’application du présent contrat, l’organisateur et le producteur s’engagent à épuiser toutes les ressources de la conciliation en faisant appel à une tierce personne choisie en commun accord pour ses compétences, avant de s’en remettre à la compétence du tribunal d’Orléans.

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour la Fédération des Conservatoires**  **d’espaces naturels**  Le………………………………………………………  A Olivet,  *signature et cachet*    Christophe Lépine  Président  Fédération des Conservatoires  d’espaces naturels | **Pour la STRUCTURE**    Le…………………………………………………….  A LIEU,  *signature et cachet*  Prénom Nom  Président/Directeur |

**ANNEXE 1**

Au contrat de location de l’exposition « Patrimoine naturel ligérien » entre la Fédération des Conservatoires d’espaces naturels et nom de la structure.

**CONTENU DE L’EXPOSITION**

L’exposition est constituée de 15 panneaux de 85 x 200 cm sur roll-up et de leurs étuis respectifs.

* Panneau 1 : « Le Centre de Ressources Loire nature »
* Panneau 2 : « La Loire, plus qu'un cours d'eau »
* Panneau 3 : « La Loire et ses usages »
* Panneau 4 : « Une histoire marquée par les inondations »
* Panneau 5 : « Les zones humides, bienfaits pour nos sociétés »
* Panneau 6 : « Dynamique fluviale et espace de mobilité »
* Panneaux 7&8 : « La Loire, créatrice d’une mosaïque de milieux naturels »
* Panneau 9 : « Un patrimoine vivant à préserver »
* Panneau 10 : « La flore ligérienne »
* Panneau 11 : « Les sternes, entre l’eau et les grèves »
* Panneau 12 : « Sur les traces du la loutre et du castor »
* Panneau 13 : « Les poissons migrateurs, trait d’union du fleuve et de la mer »
* Panneau 14 : « Les libellules, symboles d’une dynamique naturelle »
* Panneau 15 : « Agir pour le patrimoine naturel ligérien »